

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
☒ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎/fax : 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@wanadoo.fr

SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Membres présents :

LEONHART Jacqueline - SPACH Thierry
WILLEM Henri - DECKER Evelyne - JACOB Valérie
LEONHART Audrey - MILLER Pascal
PASQUIER Brice - REINHARDT Michel
WEIL Sabine - HEINTZ Françoise

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 11

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 8/7/2019

Le PV de la réunion du 8/7/2019 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Création lotissement Bernert

Vu le permis d'aménager n° PA 067 441 14 E0001 accordé le 8 décembre 2014,
Vu la demande de prorogation demandée le 25 septembre 2017 et accordée le 26 septembre 2017
Vu la demande de prorogation demandée le 10 septembre 2018 et accordée le 4 octobre 2018
Vu la date validité du permis d'aménager jusqu'au 7 décembre 2019

Création du lotissement « Bernert »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par vote à l'unanimité :

- approuve la création du lotissement communal au lieudit « Bernert»,
- fixe le nom de ce lotissement : « Lotissement Bernert »

Création du budget du lotissement « Bernert »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement Bernert » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente,
- de prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe,
- d'assujettir ce budget au régime réel normal trimestriel de la TVA,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- précise que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du coût de réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

3. Contrat de maîtrise d'œuvre opérationnelle de viabilistaion du lotissement

Mme le Maire rappelle que l'étude et la constitution du dossier complet du permis d'aménager avaient été réalisées en 2014 par la société M2i (Meyer Ingénierie d'Infrastructure).

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement Bernert, Mme le Maire propose de poursuivre la mission avec le Bureau d'Etudes M2i 24, rue des Chasseurs 67170 WINGERSHEIM et présente la proposition de maîtrise d'œuvre opérationnelle transmise par M2i.

Les éléments de la mission sont les suivants :

- Etudes de projet
- Assistance pour la passation du contrat de travaux
- Conformité et visa d'exécution au projet
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Les prestations seront réglées par un prix global forfaitaire de 4.200 € HT, soit 5.040 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du bureau d'études M2i et autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre opérationnelle ainsi que tous les documents y afférent.

4. Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange

En 2015, des travaux de génie civil avait été réalisés par Bouygues Energies & Services dans la rue Bernert selon étude fournie par Orange. Le génie-civil est constitué des fourreaux, chambres de tirage et bornes de raccordement destinés à recevoir le câblage de communications électroniques.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue Bernert et son extension vers le lotissement, le dossier est maintenant en production câblage (dépose et pose des équipements de communication). Le réseau de la rue Bernert et son extension sera mis en souterrain.

Mme le Maire présente la convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération de mise en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Orange situés rue Bernert. La totalité des prestations études et travaux de câblage, réalisées par Orange, seront à la charge de la commune pour un montant de 3.467,91 € net.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

5. Lotissement Bernert : présentation avant-projet

Mme le Maire présente l'étude d'avant-projet réalisée par M2i, à savoir :

- La notice de présentation
- Le plan de la voirie
- Le plan des réseaux humides
- Le plan des réseaux secs
- Le chiffrage des travaux

L'appel d'offres sera lancé fin septembre.

6. Transfert de crédits

Les honoraires relatifs à la création du lotissement ont été inscrits en fonctionnement au BP 2019.

Or le règlement de ces honoraires devra se faire par le budget investissement avant transfert dans le budget annexe.

Le conseil municipal après délibérations décide à l'unanimité de transférer 10.000 € du compte 2151 (réseaux de voirie) vers le compte 2031 (Frais d'études)

7. Indemnité de conseil année 2019

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, par 1 voix contre et 10 voix pour, d'accorder l'indemnité de conseil de l'année 2019 au percepteur.

8. Subvention cycle piscine 2019/2020

Mme le Maire soumet au Conseil la demande de subvention pour les sorties piscine pour 48 élèves des classes de GS, CP, CE1 et CE2 du RPI. Comme par le passé, les entrées sont prises en charge par la Communauté des Communes Hanau-La Petite Pierre. Le coût du transport s'élève à 810 €. La subvention sollicitée par le RPI, pour cette activité obligatoire devant être gratuite, est de 16,875 € par enfant sachant que 16 enfants de Bischholtz sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 270 € à la coopérative scolaire de Mulhausen.

9. Divers

Mme le Maire informe :

- Qu'il a été convenu lors du dernier conseil d'école, que les élèves participeront à l'opération « nettoyons la nature ». L'après-midi de nettoyage est fixée au vendredi 27 septembre.
- Que Carole Lienhardt, ATSEM à Schillersdorf, assure la fonction d'accompagnatrice de transport scolaire depuis la rentrée et pendant la durée d'absence d'Huguette Spielmann.
- Qu'il y a deux nouveaux enseignants à Bischholtz, classe CE1/CE2. Mme Weber Dorothée les mardis, jeudis et vendredis et M. Romer Franck le lundi
- Que Strasbourg Electricité Réseaux prévoit le renforcement du réseau Basse Tension ainsi que le nouveau raccordement de la maison d'habitation Haenel/Metz. Un poste de transformation sera installé au niveau du chemin d'Offwiller ainsi qu'un poteau et une armoire électrique. Une réunion d'inspection préalable est prévue le 14/10/2019 sur site.
- Que dans le cadre de l'opération « Trame Verte et Bleue » avec la plantation de petits fruitiers en face de l'abri de vignes en collaboration avec l'école de Bischholtz, un rendez-vous est prévu sur site mardi 24/9/2019 avec l'enseignante et la CCHLPP. Le conseil souhaite qu'un banc soit également mis en place.

Michel Reinhardt fait le compte-rendu de la réunion de la commission locale Moder-Rothbach supérieur à laquelle il a assisté le 10 septembre 2019.

Brice Pasquier soulève le problème :

- de pneus crevés sur certaines voitures garées sur le parking du chemin d'Offwiller
- des nuisances causées par l'abolement récurrent de chiens